

CHARTRE TERRITORIALE DE L'ESS

Economie Sociale et Solidaire

■ PREAMBULE

Cette Charte fait partie intégrante de la démarche de soutien au développement de l'Economie Sociale et Solidaire engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, avec l'ensemble des acteur·e·s, citoyen·ne·s, et partenaires de l'ESS depuis 2012.

Cette Charte est le fruit d'un travail collectif mené par toutes les parties prenantes de l'ESS sur le Pays de Grasse, destiné à partager, clarifier et affirmer notre façon d'appréhender les valeurs et les pratiques de cette économie (marchande et non marchande) portée sur ce territoire.

Elle s'appuie sur la définition de l'ESS contenue dans l'article 1 de la loi Hamon du 31 juillet 2014 :
« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. »

Cette Charte constitue un point de repère dans le cadre de notre engagement partagé, sur le Pays de Grasse, à soutenir et valoriser un projet dynamique de développement de l'ESS.

■ L'ESS sur le territoire du Pays de Grasse...

L'Economie Sociale et Solidaire constitue une voie majeure pour le fonctionnement de l'économie et du développement social sur notre territoire.

Une économie du sens, qui répond à des besoins non ou insuffisamment satisfaits, qui donne la primauté à la personne sur le profit, apporte une attention particulière à la redistribution et à la qualité de vie au travail et préserve les capacités de choix des générations présentes et futures.

Ainsi, le **périmètre de l'ESS** dépasse la seule entrée par les statuts - associations, fondations, mutuelles, coopératives - et s'attache à des pratiques d'entrepreneuriat articulées autour de 4 axes obligatoires :

- **l'utilité sociale, sociétale, environnementale ;**
- **la gouvernance démocratique ;**
- **la non lucrativité et/ou lucrativité limitée* ;**
- **l'ancrage territorial.**

* « lucrativité limitée » : s'assurer que la majorité des bénéfices sont réinvestis pour le développement ou le maintien de l'activité de l'entreprise.



■ Les valeurs et les pratiques que nous partageons ...

Acteur·e·s, citoyen·ne·s, et partenaires de cette économie sur le territoire du Pays de Grasse, nous partageons avant tout un état d'esprit, des valeurs et des pratiques qui reposent sur une volonté collective d'entreprendre :

- **au service de l'intérêt général et des biens communs**, depuis le respect de l'environnement jusqu'à l'épanouissement et la qualité de vie de tous et toutes : bien vivre ensemble, bien être, bien devenir.
- **dans le cadre d'une démarche participative** qui implique l'association des diverses parties prenantes à l'élaboration des choix d'actions à toutes les échelles. Cela se concrétise par une pratique de gouvernance fondée sur « une personne, une voix », par un partage de nos savoirs, de nos savoir-faire, de nos vouloir faire et de nos moyens.
- **sans rechercher exclusivement le profit individuel**, c'est une économie mise en œuvre par et pour les habitantes et habitants. Les excédents ne sont pas ou peu distribués aux sociétaires mais servent d'abord à assumer la pérennité et le développement de l'entreprise.
- **sur notre territoire** de façon dynamique « en pensant global et en agissant local », en puisant dans les capacités de notre territoire tout en ayant une vision transversale de développement.

■ Sur le territoire du Pays de Grasse, nous nous engageons à :

- être garant·e·s des principes et des valeurs de l'ESS ;
- promouvoir ces principes et ces valeurs en donnant à chacun, à chacune les moyens de se les approprier : sensibiliser, informer le public et encourager la participation citoyenne ;
- encourager l'innovation sociale et accompagner les initiatives et les porteurs, porteuses de projets du territoire ;
- faire de l'ESS un facteur de lien social ;
- faire de l'ESS un levier de résilience et de transformation écologique et solidaire du territoire ;
- nous inscrire dans des dynamiques collectives de coopération et de mutualisation plutôt que de concurrence ;
- faire de l'ESS un facteur d'identité territoriale ;
- coordonner et partager nos initiatives avec d'autres territoires.

Pour, ensemble, travailler à la construction, avec toutes les parties prenantes, d'un projet de développement soutenable et solidaire du territoire.

